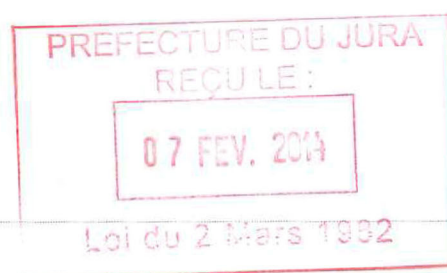


Plan Local d'Urbanisme De GEVINGEY

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable P.A.D.D.



- Révision prescrite le 14.05.2009
- PLU arrêté le 04.07.2013
- Mise à l'enquête publique du 22.11.2013 au 23.12.2013
- PLU approuvé le 28.01.2014



Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

UN POLE DE SERVICES A CONFORTER	4
Un enjeu porté par le SCOT	4
Des enjeux transversaux pour renforcer le pôle	5
Pérenniser et Accroître l'offre de services et d'équipements	5
Un axe routier est-ouest à améliorer	6
Poursuivre le développement du socle d'emplois	6
EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET BESOINS EN LOGEMENTS	8
Une croissance maîtrisée	8
Les besoins en logements	8
Le développement du parc de résidences principales : orientations et besoins	8
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAINS	10
Préserver les grands équilibres Urbanisation / espaces agricoles / espaces naturels	10
« Ressouder » une urbanisation éclatée	11
Redéfinir les vocations des espaces urbains	11
Urbaniser en priorité les dents creuses - « Lutter » contre la rétention foncière qui a contraint à des extensions désordonnées	11
Des extensions limitées des surfaces urbanisables	12
Du POS au PLU, 7 ha de surfaces urbaines et urbanisables en moins	13
Pour une gestion durable de la capacité d'urbanisation	14
Revitaliser le cœur de village	15
Un aménagement global du quartier de Carouge	16
Préserver la qualité du cadre de vie du village	16
DEPLACEMENTS ET COMMUNICATIONS	17
I - Faciliter l'usage des modes alternatifs à l'automobile « individuelle »	17
Les transports collectifs	17
Le covoiturage	17
Promouvoir les déplacements piétons et cyclistes	18
Donner accès à l'ensemble de la population au T.I.C.	19
AGRICULTURE	20
I - Pour un retour de l'activité agricole et viticole sur le territoire	20
Préservation des terres agricoles	20
Affirmer l'identité viticole de la commune	20
« Reconquérir » les espaces en déprise, les friches et les landes fermées	20
Promouvoir la création de circuits courts	20
Permettre la délocalisation de l'exploitation agricole	20
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	22
I - Préserver les corridors écologiques et la diversité biologique	22
Protéger et recréer la ripisylve qui traverse la commune d'est en ouest	22
Favoriser le retour d'une activité pastorale	22
Supprimer les rejets domestiques dans l'environnement	23
Limiter l'imperméabilisation du sol et les effets de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux pluviales	23
Limiter les surfaces imperméabilisées dans le cadre des projets d'aménagement	23
L'imperméabilisation inévitable (emprise du bâtiment...) doit conduire à prendre des mesures compensatoires adaptées au terrain :	23
Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et les économies d'énergie	24
Energies renouvelables :	24
Economies d'énergie :	24

Les communes de Cesancey et Gevingey, outre leur proximité géographique, partagent un certain nombre de traits communs et surtout des préoccupations communes quant à leur aménagement, l'entretien de leurs espaces naturels et agricoles, leur développement.

Elles ont donc souhaité travailler en commun pour ces élaborations de PLU (emportant révision du POS pour Gevingey).

Ainsi des réunions de travail regroupant les élus des deux communes se sont déroulées dans les phases diagnostic et PADD, les réunions publiques d'information ont été communes aux deux collectivités.

Les PADD ne sont pas identiques mais complémentaires, les enjeux d'aménagement, de développement sont partagés, mais le niveau d'équipement, de service des deux communes est différent et conduit à fixer des orientations différenciées d'aménagement et de développement durable.

Une priorité pour Gevingey est d'affirmer et de renforcer son rôle et sa vocation de pôle de services. Cette préoccupation est partagée par Cesancey qui souhaite que les services et équipements que propose Gevingey soient préservés car ils apportent une qualité de vie à ses propres habitants, mais sa priorité en termes d'aménagement et de développement est la maîtrise de ses extensions urbaines.

Un pôle de services à conforter

Cette orientation d'aménagement et d'urbanisme est centrale dans le PADD de Gevingey. Elle est par essence transversale, et s'appréhende à plusieurs échelles territoriales.

UN ENJEU PORTE PAR LE SCOT

Au vu de son niveau d'équipements et de son caractère « moyennement » résidentiel, Gevingey est identifié comme pôle de services du pays Lédonien.

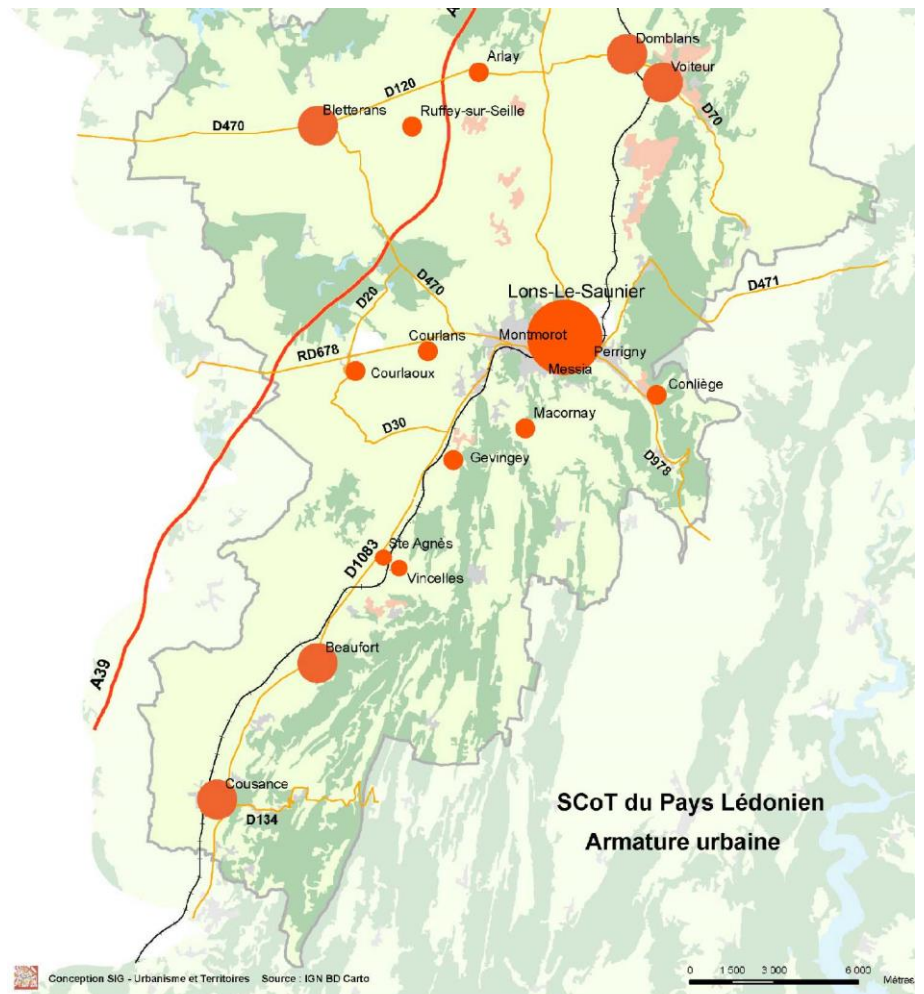
Le Dog du SCOT le définit comme tel et propose de :

« 1.2.4 Accompagner les pôles de services de proximité pour le maintien de leur offre

Ils constituent un niveau d'offre primaire souvent fragilisé par de nouveaux modes d'habiter.

La pérennité de ces services permettra le maintien sur place de la population dans toutes ses composantes et notamment les personnes âgées.

Pour conforter les services existants, le développement urbain s'effectuera de façon privilégiée en continuité du bâti existant pour susciter le sentiment de proximité et d'appartenance. »



- | | | |
|--------------------|------------------------------|--------------------------|
| ● Commune urbaine | ■ Espaces bâtis | — Autoroute A39 |
| ● Pôle d'équilibre | ■ Forêts et espaces naturels | — Routes départementales |
| ● Pôle de services | ■ Espaces agricoles | — Voies ferrées |
| | ■ Vignes et vergers | □ Périmètre SCOT |
| | ■ Eau | |

DES ENJEUX TRANSVERSAUX POUR RENFORCER LE POLE

PERENNISER ET ACCROITRE L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

Equipements scolaires : conserver des écoles de proximité

Priorité 1 : Conserver les écoles au cœur des villages (Gevingey, Cesancey..)

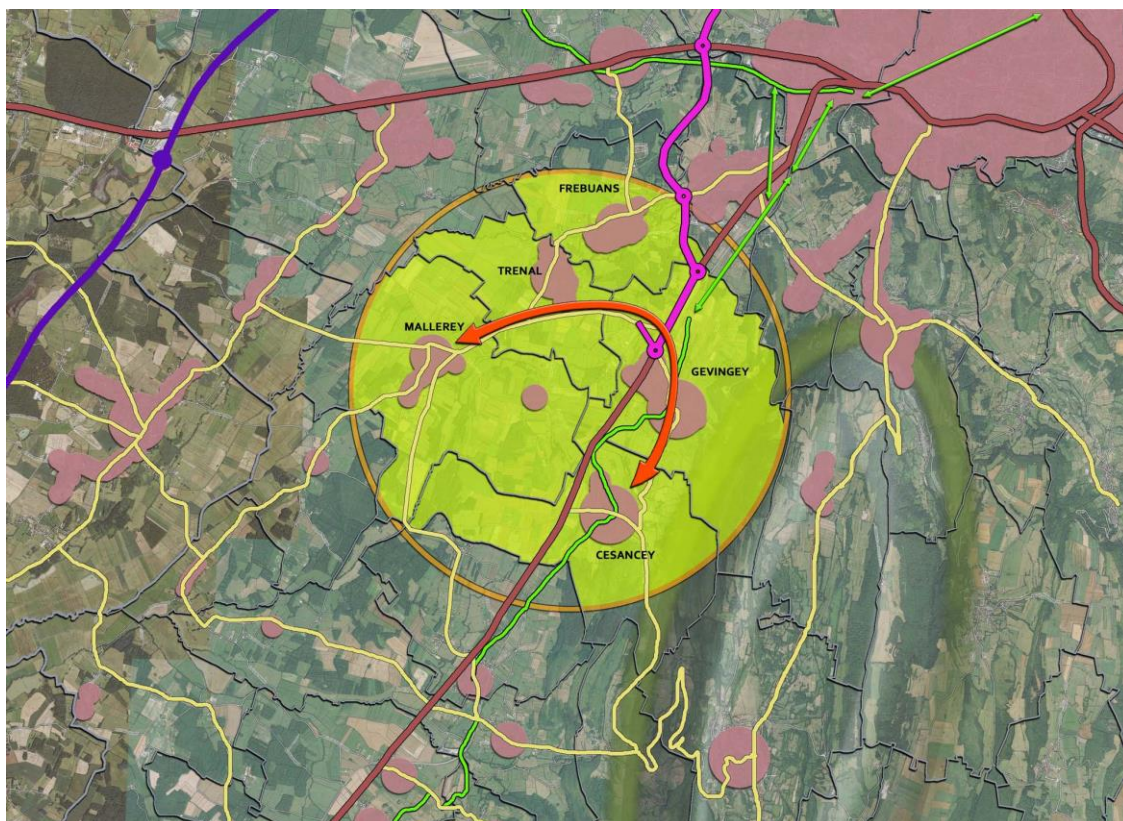
Priorité 2 : Imaginer et anticiper la création d'un regroupement scolaire (pour pouvoir faire des propositions le cas échéant)

Une coopération supra-communale sur l'organisation de certains services et équipements

Parmi les services et équipements concernés (avec pour chacun des échelles territoriales propres), peuvent être cités :

- Les équipements scolaires et péri-scolaires,
- Les services postaux..
- L'assainissement,
-

L'échelle de réflexion doit tenir compte de la répartition des services et équipements existants



Accompagner ou porter des projets de création de commerces de proximité, de services, dans le cadre de la revitalisation du cœur de village.

A l'instar de la mise en place en 2012 d'un commerce au cœur u village et de la création de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite (avec locaux pour des services de santé), les élus souhaitent voir se développer ces services et commerces qui feront la vie du village de demain. La collectivité veut poursuivre dans cette voie, en

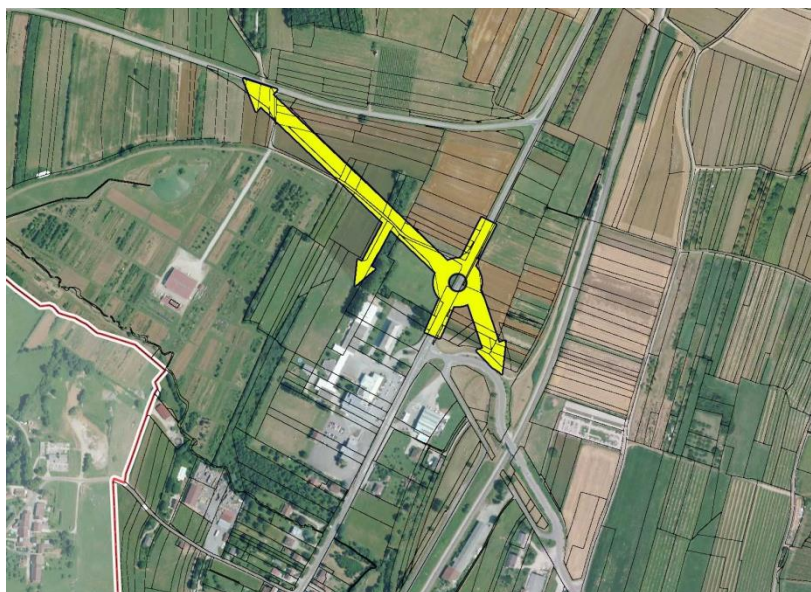
- Mettant en application, si l'opportunité se présente, sont droit de préemption urbain pour l'acquisition de biens pouvant présenter un intérêt
- Mettant à l'étude un programme d'aménagement de ses espaces publics centraux destiné à valoriser le cœur du village, accroître son attractivité.
- En renforçant la concentration et la diversité des services et équipements au centre du village

UN AXE ROUTIER EST-OUEST A AMELIORER

Sécuriser et « perméabiliser » la traversée de la RD 1083.

Les enjeux sont de deux ordres :

- Sécuriser les déplacements et la traverse de Carouge. Sécuriser la sortie du CFA.
- Améliorer les échanges Est-Ouest (Frébuans/Gevingey) dans le cadre de la mutualisation des services et des équipements. Le regroupement scolaire, le développement des équipements péri-scolaires ne pourra pas s'envisager sans une sécurisation de la traversée de la RD 1083.



POURUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU SOCLE D'EMPLOIS

Renforcer l'autonomie du territoire en matière d'emplois

L'objectif est de

- conserver un tissu d'entreprises dans le milieu rural.
- Faciliter l'implantation et la création de petites entreprises (construction, services...) par des actifs du territoire et pour répondre à des besoins du territoire.
- limiter la résidentialisation des territoires

Création d'une pépinière d'entreprises

L'enjeu est de faciliter la création d'entreprises locales en résorbant une friche industrielle.

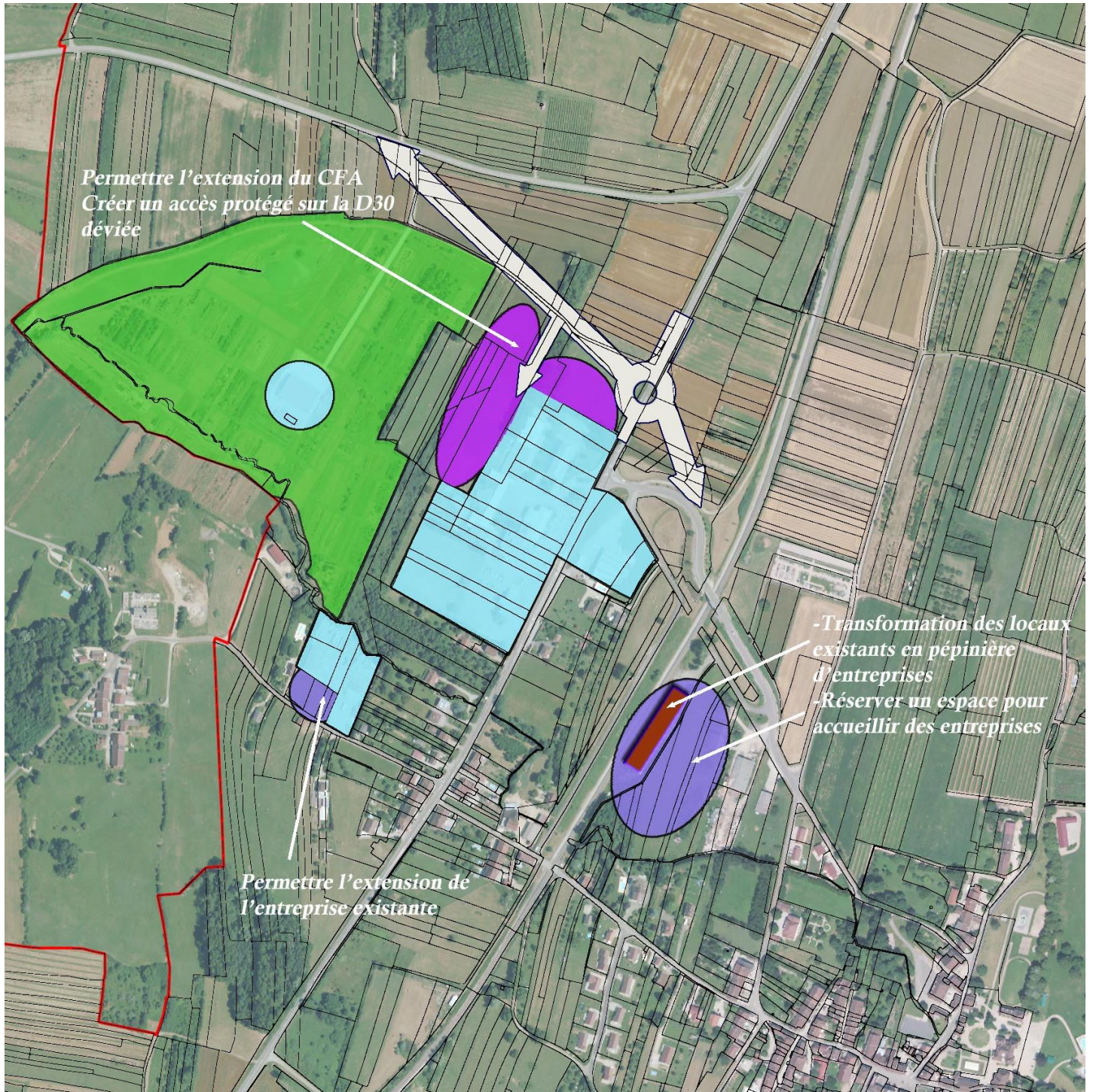
Réserver des surfaces pour accueillir des artisans locaux

Ces surfaces se trouveront en continuité de la pépinière d'entreprises afin d'assurer une cohérence de site.

Permettre l'extension future du CFA et la diversification du pole enseignement/formation /services aux métiers de l'artisanat

A très court terme (2014) le CFA de Gevingey va accueillir de nouvelles sections d'enseignement/formation dans le cadre de la pérennisation et du renforcement à l'échelle régionale du site de Gevingey. Cette nouvelle extension va s'accompagner de restructurations des équipements internes et de la mise à disposition des futurs étudiants de 16 logements par la commune.

Les élus souhaitent que cette dynamique se poursuive à long terme.



Evolution démographique et besoins en logements

UNE CROISSANCE MAITRISEE

Les élus envisagent une croissance modérée et une stabilisation de la population autour de 500 à 550 habitants sur le long terme. Un objectif de l'ordre de 540 habitants à l'horizon 2028 est retenu, soit environ + 60 habitants entre 2013 et 2028. Cela représente un taux de croissance annuel de 0.8 %. Ce dernier est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de l'emploi.

Ces évolutions ne prennent pas en compte l'arrivée de nouveaux « apprenants ».

Cet accroissement a pour finalité :

- Renforcer le panel de services, d'équipements, de commerces
- Affirmer le rôle de pôle de services et d'emplois que joue Gevingey.

L'accroissement doit être contenu et ne pas générer une inflation mal appropriée de services existants ou de services dont la viabilité dépendrait d'une fuite en avant vers un accroissement à tous prix.

LES BESOINS EN LOGEMENTS

LE DEVELOPPEMENT DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES : ORIENTATIONS ET BESOINS

Les besoins quantitatifs

Le desserrement de la population au cours des 15 années à venir devrait générer à lui seul environ 17 logements. L'accroissement de population nécessitera quant à lui environ 21 logements.

Les besoins sont donc évalués à environ 40 logements supplémentaires à 15 ans.

A cela il convient d'ajouter les 16 logements qui devront être mis sur le marché par la commune à très court terme, et une dizaine de logements supplémentaires à plus long terme (15 ans).

Soit un total de 60 à 65 logements

Une partie de ces logements - ~10 - seront issus du parc vacant et d'opérations de renouvellement urbain.

Le restant - ~ 50 - en construction neuve, remplissage des dents creuses et extension urbaine.

Développer le parc locatif.

Retrouver et stabiliser au minimum l'équilibre qui existait dans les années 90 entre parc de propriétaire occupants 75 % et parc locatif 25 %. Le souhait des élus étant d'accroître « autant que possible » la part du locatif.

Développer le parc locatif social, mais aussi le parc en accession social en partenariat avec les bailleurs sociaux. Toute opportunité pourra être étudiée que ce soit sur des projets de constructions neuves ou d'acquisition / transformation - réhabilitation de bâti existant.

Répondre aux besoins spécifiques et anticiper le vieillissement annoncé de la population.

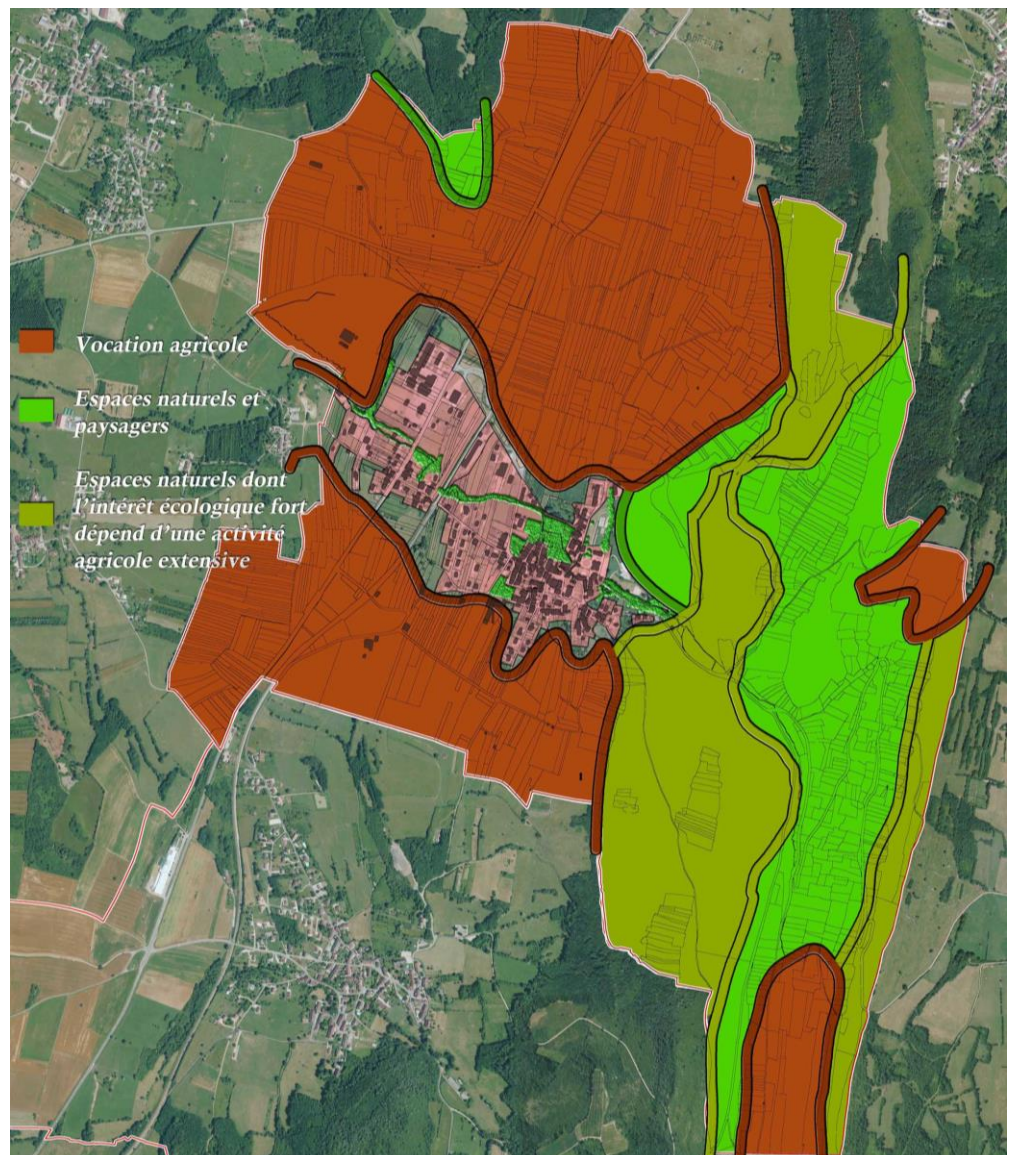
- Poursuivre le développement du parc de logements adaptés à la réduction de la mobilité permettant l'accueil de ménages ne nécessitant pas forcément de médicalisation, dans la continuité de la maison des aînés (7 logements créés en 2013). Le maintien au village de personnes âgées permet aussi de créer des emplois, pérenniser sur place les besoins en services (infirmierie, kinésithérapie....).
- Intégrer ces personnes âgées dans la vie du village. Créer ces logements au cœur du village – à proximité des commerces (existants et futurs), du parc. Veiller à l'accessibilité des espaces publics. Créer des liens avec les associations du village.
- Répondre aux besoins des apprenants – créer un parc de logements de petite taille.

Aménagement et développement urbains

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace

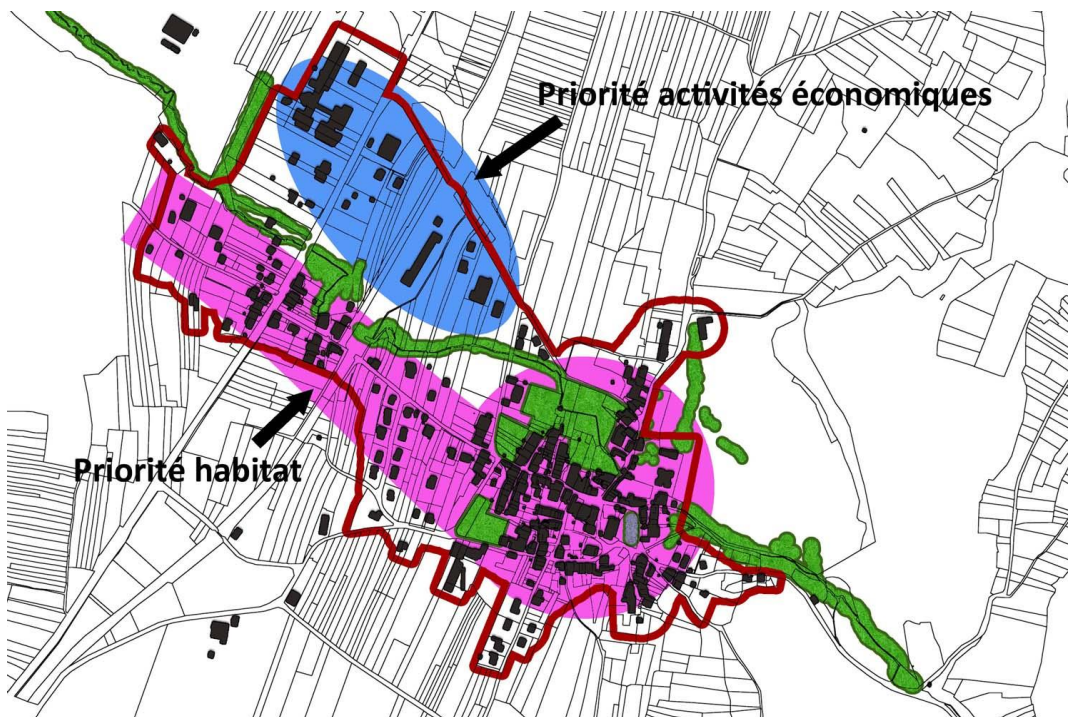
PRESERVER LES GRANDS EQUILIBRES URBANISATION / ESPACES AGRICOLES / ESPACES NATURELS

Les « grands espaces agricoles du nord et du sud de la commune sont préservés de toute évolution urbaine. Seules les marges du tissu urbain où les limites entre espaces agricoles et urbanisation ne sont pas toujours bien définies, où des friches agricoles apparaissent localement, sont susceptibles d'évolutions.



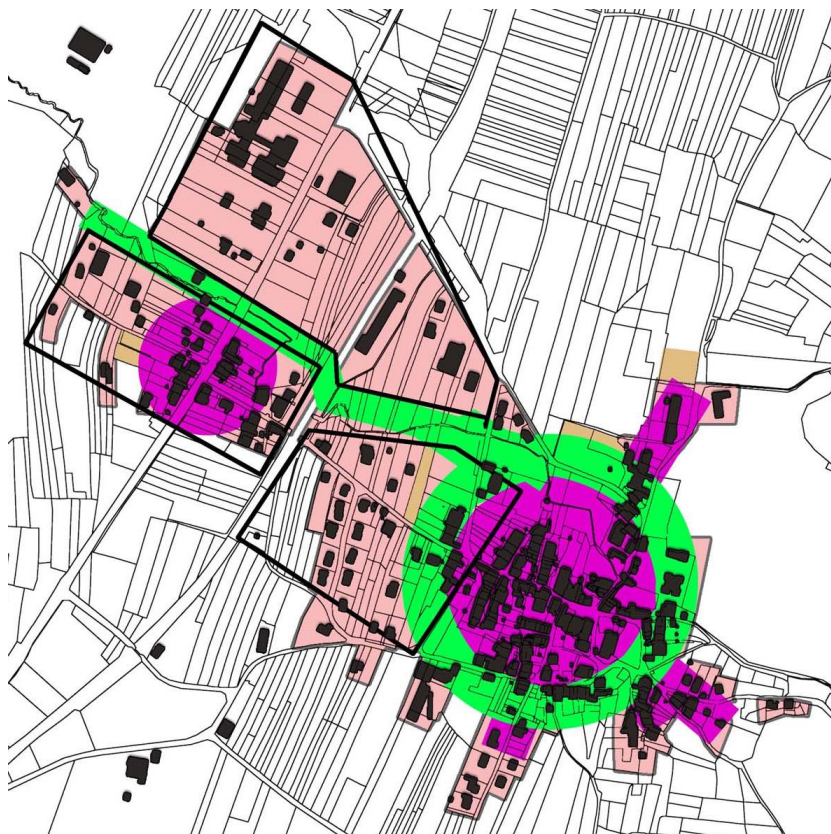
« RESSOUDER » UNE URBANISATION ECLATEE

REDEFINIR LES VOCATIONS DES ESPACES URBAINS



Cette répartition des grandes vocations n'exclue pas la mixité qui existe et qui peut perdurer dans les différents secteurs de la commune. Elle relève d'une organisation logique de l'espace tenant compte de l'existant et s'appuyant sur la coupure Nord-Ouest / Sud-Est que constituent le ruisseau et sa ripisylve.

URBANISER EN PRIORITE LES DENTS CREUSES - « LUTTER » CONTRE LA RETENTION FONCIERE QUI A CONTRAINT A DES EXTENSIONS DESORDONNEES



Les espaces libres au sein du périmètre urbanisé sont nombreux, ils relèvent de l'existence de parcs et jardins, de surfaces parfois agricoles ou sans vocation bien établies subissant une rétention foncière.

Tous n'ont pas vocation à être urbanisés.

Les parcs et jardins ceinturant le cœur du village ancien participent à la valorisation paysagère du village et à la qualité du cadre de vie. Ils doivent pour l'essentiel être préservés.

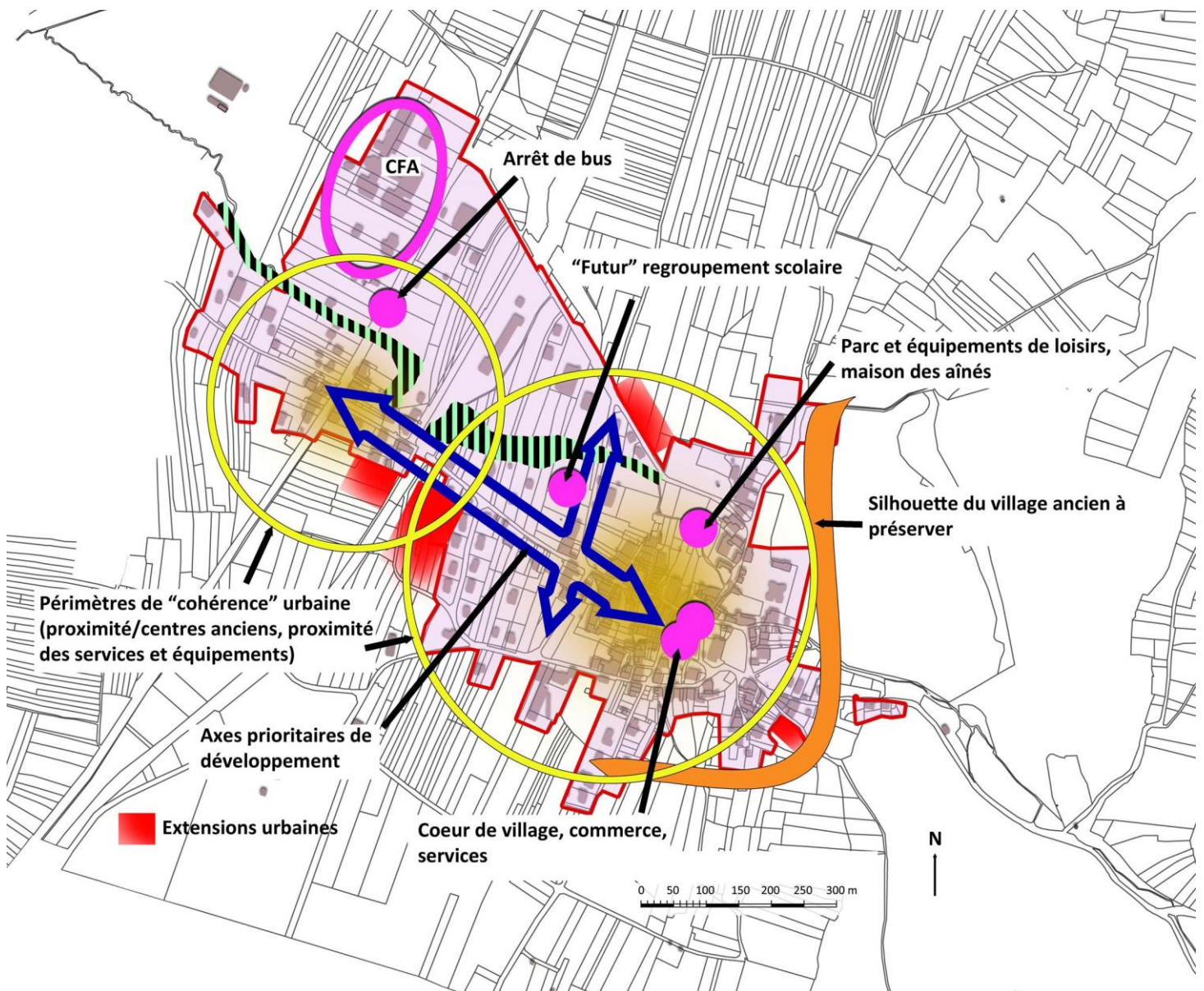
A contrario les espaces périphériques doivent être densifiés, l'urbanisation des dents creuses permettra de redonner de la cohérence à un tissu urbain localement lâche.

DES EXTENSIONS LIMITEES DES SURFACES URBANISABLES

Les extensions à vocation d'habitat de l'urbanisation sont limitées et ont vocation à répondre aux besoins identifiés.

Les extensions urbaines ont été délimitées en continuité immédiate de l'urbanisation existante, afin de

- Limiter l'impact sur les terres agricoles,
- Limiter les extensions de réseaux,
- Favoriser une cohérence urbaine et fonctionnelle par rapport aux équipements existants et futurs du village,
 - Privilégier une urbanisation proche des centres névralgiques de la commune :
 - Le cœur de village et ses équipements existants et futurs
 - Le cœur de Carouge, l'arrêt de bus (accès aux transports collectifs) – proximité du CFA.
- Préserver la silhouette du village ancien dans sa partie Est



DU POS AU PLU, 8 HA DE SURFACES URBAINES ET URBANISABLES EN MOINS

Le POS délimitait 50,7 ha de zones urbaines ou urbanisables, le PLU en délimite 42,7.

	PLU		POS	Différence PLU-POS
U	30,7		38,2	
AU	12,0		12,5	
Total	42,7		50,7	-8,0

Habitat	U	21,0		31,7	
	AU	3,9		5,7	
	Total	24,9		37,4	-12,5

Activités et équipements	U	9,7		6,5	
	AU	8,1		6,8	
	Total	17,8		13,3	+4,5

Les superficies des zones à vocation d'habitat diminuent considérablement – 12,5 ha entre le POS et le PLU, en revanche les superficies dédiées à l'activité et aux équipements sont en augmentation de + 4.5 ha.

Cette différence habitat / activité tient au fait que le secteur du CFA, ainsi que la zone réservée au PLU pour un éventuel regroupement scolaire étaient incluses aux zones urbaines à vocation principale d'habitat, ce qui n'est plus le cas dans le PLU.

Les zones à vocation d'activité autres que le CFA ont une superficie équivalente dans le PLU à celle du POS.

En ce qui concerne la zone « regroupement » scolaire, si dans l'avenir ce regroupement devait ne pas voir le jour, cette zone pourrait retrouver une vocation d'habitat après évolution du PLU, dans la mesure où les besoins en logements le justifieraient alors.

Vers une utilisation plus économe de l'espace

- Gérer au mieux les surfaces constructibles (extension ou renouvellement urbain) afin d'économiser l'espace et de gérer les enveloppes foncières sur le long terme.
- Densifier la construction par rapport aux pratiques antérieures dans les zones d'extension de l'urbanisation, en allant au-delà des mesures opposables en la matière dans le SCOT :

Principes retenus dans le PLU pour les zones 1AU :

44 %	des surfaces	seront	urbanisées	avec	un	minimum	de	15	logements	/	ha
50 %	«		«					12	logements	/	ha
6 %	«		«					10	logements	/	ha

Soit une moyenne globale de 13 logements/ha

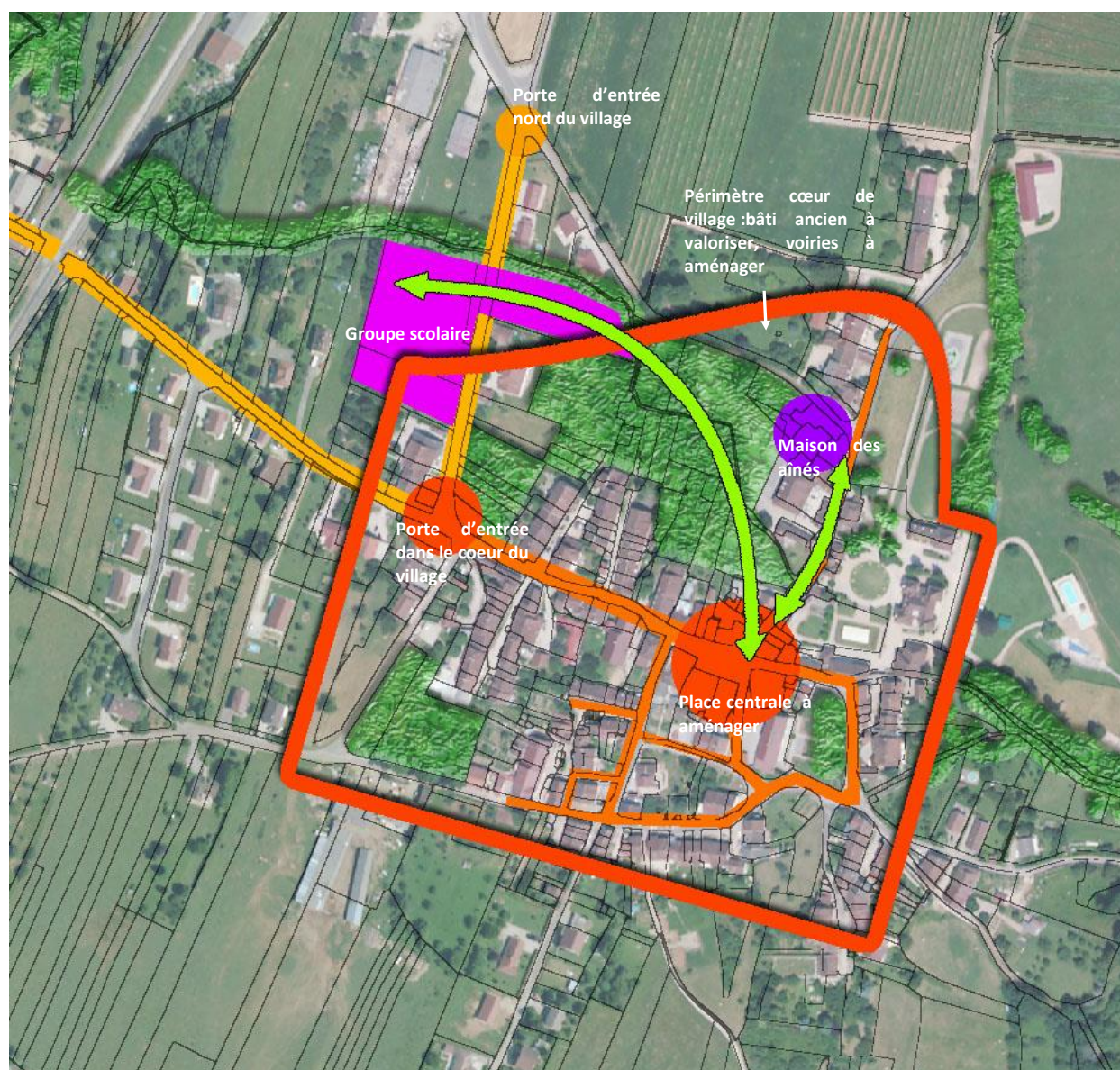
La densification du bâti doit s'accompagner de réflexions et de mesures propres à proposer aux futurs résidents un cadre de vie de qualité.

REVITALISER LE CŒUR DE VILLAGE

La revitalisation du cœur du village est un enjeu fort porté par les élus de la commune. La revitalisation passe par des aménagements urbains mais elle passe aussi et surtout par la création, la préservation d'activités, de commerces, de services, ce qui rejoint une orientation d'aménagement déjà traitée.

Les enjeux en matière d'aménagements urbains sont divers :

- Aménager une place de cœur de village concentrant différentes fonctions
- Aménager le carrefour d'entrée dans le cœur du village
- Proposer un traitement adapté des voiries qui structurent la partie ancienne du village : caniveau central, matériaux valorisants (pavés...)
- Valoriser le bâti ancien



- Conserver une école au cœur du village en proposant un site adapté à la création du regroupement scolaire.
- Valoriser les liaisons piétonnes entre le futur groupe scolaire, la maison des aînés et le centre du village à travers le parc.
- Marquer la porte d'entrée nord du village par un traitement adapté.

UN AMENAGEMENT GLOBAL DU QUARTIER DE CAROUGE

L'aménagement doit être abordé à travers différents axes :

- Sécurité
 - Ralentissement des véhicules
 - Sécurisation des traversées Est –Ouest
 - de la sortie du CFA
 - des cheminements piétons le long de la 83 et en direction du village
- Perception, image
 - Améliorer l'image perçue de Gevingey à travers la traversée de Carouge.

PRESERVER LA QUALITE DU CADRE DE VIE DU VILLAGE

Deux éléments forts concourent à cette qualité :

- Le patrimoine bâti traditionnel
- Les parcs urbains.

Le village ancien possède un bâti caractéristique des villages vigneron du Revermont et un bâti atypique, exceptionnel à travers son château et un certain nombre de maisons bourgeoises qui se détachent du bâti traditionnel.

La mise en valeur de ce patrimoine est un enjeu fort pour la qualité du cadre de vie.

Autre caractéristique de Gevingey, les parcs urbains quadrillent le village ancien. La préservation de ces parcs est un enjeu paysager ; social, les parcs et notamment le parc public permettent la création de lien social ; environnemental, ils abritent une faune qui peut être abondante et participent à la création de corridors écologiques à travers les espaces urbanisés.

Déplacements et communications

I - FACILITER L'USAGE DES MODES ALTERNATIFS A L'AUTOMOBILE « INDIVIDUELLE »

LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Information par rapport aux lignes existantes

Sécurisation des abords des arrêts et des liaisons village – arrêt de bus.

LE COVOITURAGE

Mettre en place un système d'échange et d'information, aménager un parking covoiturage

En lien avec l'aménagement du futur rond-point, l'aménagement d'un parking de covoiturage est envisagé en entrée nord du village.

PROMOUVOIR LES DEPLACEMENTS PIETONS ET CYCLISTES

Les enjeux :

Faciliter et sécuriser les déplacements des populations « captives »

Offrir une alternative aux déplacements automobiles et réduire ainsi l'émission de gaz à effets de serre

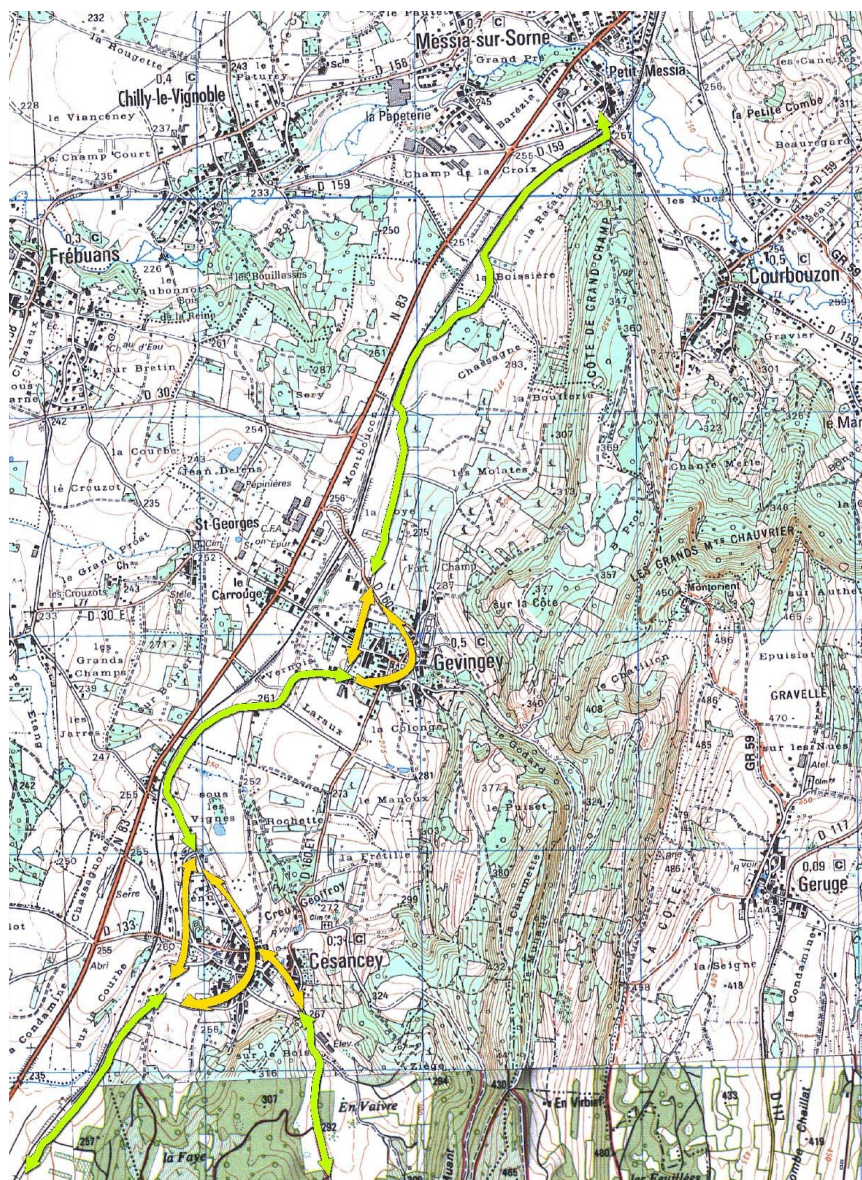
Une liaison mixte Lons - Sud Revermont.

Cette liaison offrira une alternative à la RD 1083.

En empruntant un réseau de voies existantes, elle pourra relier Messia sur Somme à Cousance.

Promouvoir les liaisons piétonnes dans les projets d'extension urbaine et dans les projets d'aménagement urbain

- Donner une priorité aux piétons dans les rues du village et dans les quartiers d'habitation par l'aménagement et la création de voies mixtes.
- Mettre les liaisons piétonnes au cœur des réflexions sur les aménagements de quartiers nouveaux.
- Organiser les déplacements de type « pédibus »



DONNER ACCES A L'ENSEMBLE DE LA POPULATION AU T.I.C.

L'accès au très haut-débit est un enjeu majeur en termes de services à la population.

Les élus souhaitent que le village et l'ensemble des habitations puissent bénéficier d'un raccordement au très haut-débit.

- Développement du télé-travail
- Services divers à la personne qui se développeront dans les décennies à venir,
- Ouverture au monde et moyen de communication sans limites...

C'est un enjeu fort d'attractivité pour la commune.

I - POUR UN RETOUR DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET VITICOLE SUR LE TERRITOIRE

PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES

Les meilleures terres non impactées par l'urbanisation existante doivent être préservées.

AFFIRMER L'IDENTITE VITICOLE DE LA COMMUNE

L'AOC côtes du Jura couvre de vastes superficies dont très peu sont plantées.

L'architecture du village est typiquement vigneronne, mais les vignes sont rares dans le paysage.

Le renouveau d'une activité viticole, outre qu'elle constitue une activité économique, des emplois, des ménages qui vivent d'une ressource locale, permettrait de tisser un lien entre l'identité du village et son histoire.

« RECONQUERIR » LES ESPACES EN DEPRISE, LES FRICHES ET LES LANDES FERMEES

Les objectifs sont multiples :

- Paysagers : la déprise agricole engendre la fermeture des paysages et une baisse de l'attractivité du territoire (résidentielle et touristique)
- Economiques : l'agriculture produit de la richesse localement, de nouveaux circuits sont susceptibles de se développer permettant d'assurer des niveaux de revenus stables et corrects aux agriculteurs
- Ecologiques la valeur écologique d'une partie du territoire réside dans le maintien de l'ouverture des milieux (landes).

Les domaines concernés :

- Activités pastorales pour entretien du territoire
- Maraichage
- Viticulture

PROMOUVOIR LA CREATION DE CIRCUITS COURTS

PERMETTRE LA DELOCALISATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

La pérennisation des exploitations passe aussi par une localisation adaptée à l'évolution de l'activité. Il faut donc anticiper la délocalisation des exploitations situées dans le périmètre urbain.

Environnement et développement durable

I - PRESERVER LES CORRIDORS ECOLOGIQUES ET LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

PROTEGER ET RECREER
LA RIPISYLVE QUI
TRAVERSE LA
COMMUNE D'EST
EN OUEST

- Intégrer cette ripisylve aux projets urbains dans la traversée du village
- La protéger dans les espaces agricoles

FAVORISER LE RETOUR
D'UNE ACTIVITE
PASTORALE

Il est nécessaire d'entretenir les pelouses existantes et de recouvrir les espaces de landes envahies par le buis. L'objectif est de maintenir et de favoriser le développement d'une biodiversité typique des milieux de landes. Ces milieux forment un vaste complexe du nord au sud, qu'il convient de préserver.



SUPPRIMER LES REJETS DOMESTIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT

La nouvelle station de traitement des eaux usées réduira considérablement les rejets et permettra au cours d'eau de retrouver un niveau de qualité conforme aux attentes du SDAGE.

LIMITER L'IMPERMEABILISATION DU SOL ET LES EFFETS DE L'URBANISATION SUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

LIMITER LES SURFACES IMPERMEABILISÉES DANS LE CADRE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Limiter réglementairement la taille des surfaces imperméabilisables (enrobés, béton...)
Préconiser ou imposer l'utilisation de matériaux perméables.

L'IMPERMEABILISATION INÉVITABLE (EMPRISE DU BATIMENT...) DOIT CONDUIRE A PRENDRE DES MESURES COMPENSATOIRES ADAPTÉES AU TERRAIN :

- Inciter à la récupération pour une réutilisation des eaux de toiture
- Infiltration à la parcelle
- ou gestion selon des techniques alternatives de stockage avant restitution au milieu naturel : bassin de rétention paysager, noues, fossés drainants.....)

PROMOUVOIR L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LES ECONOMIES D'ENERGIE

ENERGIES RENOUVELABLES :

Permettre la mise en œuvre de systèmes d'exploitation des énergies renouvelables.

Photovoltaïque :

- Donner la priorité à la pose de panneaux sur les toitures (industrielles et agricoles notamment).
- Ne pas permettre les centrales photovoltaïques sur les terres agricoles de qualité.

Eolien : le secteur n'est pas propice – avec les technologies actuelles - par manque de vent.

Bois : la couverture forestière de la commune n'offrira pas une ressource énergétique exploitable à grande échelle, mais offre un appoint énergétique non négligeable (affouage). La gestion durable de cette ressource doit donc se poursuivre.

ECONOMIES D'ENERGIE :

- Implantation des bâtiments et ensoleillement
Préconiser une implantation du bâti permettant d'exploiter au mieux le rayonnement solaire.
- Promouvoir un bâti économe